



MAIRIE DE MASSÉRAC

**8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC**

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

**Compte Rendu de la
Réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2016 à 19H30**

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 12

Pouvoirs : 2

Excusé(es) et absent(es): 2 excusées

Conseillers votants : 14

L'an deux mil seize, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Régis CLAVIER, Thierry OLIVIE, André CHASLES, Fabien DEMARCO, Bruno MASETTO, Daniel GUILLET, Jean Michel HUBER, Yveline KORCHEF, Soumaya GUILLOUX ;

Pouvoirs : Clotilde MOURAUD à Yveline KORCHEF, Stéphanie LAFORGE à Fabrice SANCHEZ,

Secrétaire de séance : Daniel GUILLET

Préambule :

Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant les grandes orientations budgétaires pour l'année 2016.

Le budget est ainsi élaboré en fonction de 3 priorités :

1°- la construction d'une nouvelle station d'épuration dont les travaux seront commencés sur 2016 puis achevés en 2017.

2°- la réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet médical qui devrait voir le jour au dernier trimestre 2016.

3°- les travaux et investissements de voirie.

Afin de maintenir les équilibres financiers, les autres projets d'investissements sont programmés à posteriori. A ce titre, Monsieur le Maire invite d'ores et déjà les conseillers municipaux à porter une réflexion selon 4 axes :

1^{ère} réflexion : Equiper l'école d'une plateforme multimédia pour 2017.

2^{ème} réflexion : aménager un espace sportif en « centre bourg » pour faire vivre le cœur de la commune, destiné aux jeunes masseracéens. Projet datant du précédent mandat initié par un élu de l'époque (vélo cross, aménagement skate)

3^{ème} réflexion : rendre l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux – mise en conformité

4^{ème} réflexion : promouvoir le patrimoine local en associant la commune au projet de restauration du Moulin de MASSERAC.

Ces 4 axes s'inscriront dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui sera nécessaire pour prendre en considération le nouveau PLH (Plan Local de l'Habitat) et le nouveau SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Vote des taux des trois taxes directes locales :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2016.

Aussi, il indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	17.40%	17.40%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.88%	21.88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.20%	54.20%

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus indiqués.

Budgets Commune et Assainissement :

1- Compte de Gestion 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à l'unanimité déclare que le compte de gestion 2015 du budget commune et du budget assainissement dressés par le trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Compte Administratif 2015

a- Commune

Le Compte administratif 2015 du budget Commune est présenté à l'assemblée.

Mr le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le compte administratif 2015 qui se résume de la façon suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
450 030.37 €	667 181.18 €
Résultat excédentaire exercice 2015	217 150.81 €
Résultat reporté 2014	75 713.81 €
soit résultat de fonctionnement cumulé excédentaire	292 864.62 €

Investissement	
Dépenses	Recettes
67 784.78 €	39 768.73 €
Résultat déficitaire exercice 2015	- 28 016.05 €
Résultat reporté 2014	18 686.05 €
soit résultat cumulé déficitaire	- 9 330 €
Restes à réaliser 2015	- 15 000.00 €

Résultat cumulé des 2 sections : + 268 534,62 euros

Il convient de neutraliser l'indemnité de préjudice reçue au titre du contentieux groupe scolaire soit 99 599.13 euros.

Le résultat réel est donc de 168 935.49 euros.

b- Assainissement

Le Compte administratif 2015 du budget annexe assainissement est présenté à l'assemblée.

Mr le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le compte administratif 2015 qui se résume de la façon suivante :

Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat 2015	Report 2014	Résultat cumulé
Fonctionnement	26 898.10 €	46 679.16 €	19 781.06 €	50 482.07 €	70 263.13 €
Investissement	31 694.90 €	25 971.73 €	- 5 723.17 €	- 50 222.99 €	- 55 946.16 €

Restes à réaliser 2015 :

67 620 euros en dépense.

33 200 euros en recettes.

3- Budget Primitif 2016

a- Commune

Le Budget Primitif 2016 de la Commune de MASSERAC est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le BP 2016 qui se résume de la façon suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
703 486.62 €	703 486.62 €

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	Recettes
280 330.62 €	280 330.62€

Et d'inscrire les restes à réaliser 2015 en crédits de report au Budget Primitif 2016 soit :
15 000 euros en dépenses d'investissement.

b- Assainissement

Le Budget Primitif 2016 Assainissement de MASSERAC est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent et votent à l'unanimité le BP 2016 qui se résume de la façon suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
83 900 €	83 900 €

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Investissement	
Dépenses	Recettes
456 966.16 €	455 966.16€

Et d'inscrire les restes à réaliser 2015 en crédits de report au Budget Primitif 2016 soit :
67 620 euros en dépenses d'investissement
33 200 euros en recettes d'investissement

4- Subventions communales et budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le détail des subventions à verser pour l'exercice 2016.

Une enveloppe globale de 4 600 euros est affectée aux subventions communales, aux établissements scolaires et autres associations (détail joint).

Il convient d'ajouter les subventions à verser aux associations intervenantes dans l'organisation des TAP (Temps d'Accueil Péri-éducatifs). Une enveloppe globale de 1 500 euros est affectée à cette dépense pour l'année 2016

Aussi, Monsieur le Maire indique-t-il à l'assemblée qu'une subvention pourra être versée au budget annexe assainissement au cours de l'exercice 2016. Il est normalement interdit aux communes de

prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article [L. 2224-1](#). Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La commune de MASSERAC entreprend en 2016 la réalisation de sa nouvelle station d'épuration. Dans un contexte budgétaire tendu, il est donc proposé à l'assemblée la possibilité d'aider financièrement le budget annexe assainissement en 2016.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 voix contre :

Les subventions communales et aux établissements scolaires et autres associations à verser en 2016 dont l'enveloppe globale est limitée à 4600 euros;

Une enveloppe de 1 500 euros réservée aux associations intervenantes pour l'organisation des TAP ;

La possibilité de verser une subvention au budget annexe Assainissement dont le montant ne pourrait excéder 6 000 euros.

Groupe scolaire : Mission d'expertise

Monsieur SAILLY, expert, est missionné pour assister la commune de MASSERAC (dont Stéphanie LAFORGE) dans sa deuxième phase d'expertise judiciaire de reprise des travaux (panneaux photovoltaïques (intégration au bâti ou non ?) - et ouvrages sous-jacents d'isolation ...)

Station d'épuration

Une consultation a été réalisée pour choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de la construction de la nouvelle station, il lui sera confié en mission complémentaire le suivi et la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.

2 candidats ont répondu sur 3 cabinets consultés : NTE Environnement (La Chapelle des Fougeretz 35) et EF Etudes (Bouguenais-44).

Un jury entendra en entretien individuel ces 2 candidats le lundi 18 avril respectivement à 17h30 et 18h30 afin de choisir définitivement le prestataire.

Devis changement fenêtres mairie

Monsieur le Maire expose que deux devis ont été sollicités pour le changement de deux menuiseries extérieures devenues vétustes, du bâtiment de la mairie :

SARL Rigault – AVESSAC: 1 245 HT

SARL Jehanno – REDON / 1 448 HT

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre la mieux disante, à savoir la SARL RIGALT pour 1 245 euros HT.

Cabinet médical

- 1- Un compte rendu des réunions avec :
 - l'architecte Nicolas MERCIER
 - l'ARS : Agence Régionale de la Santé

est réalisé.

Rencontre prévue avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pays de Redon Bretagne Sud le mardi 26 avril 2016 avec Yvette ANNEE déléguée à la santé du territoire, MME CHELALA et MME CHANLOT pour un éventuel accompagnement dans ce projet.

- 2- Autorisation des travaux réalisée. Prévision de démarrage des travaux le 13 avril.
- 3- Etude des devis à prévoir. A cet effet, une commission bâtiments est programmée le mercredi 20 avril à 18h00
- 4- Compte rendu de la rencontre du mardi 5 avril avec le club des 2 rivières au sujet des WC et vestibule d'entrée. Le club souhaite en effet des wc accessibles PMR et un sas d'entrée pour y entreposer leurs vêtements et rangement divers.

Personnel : remplacement d'Alain BLAIN

Mr Jean Louis BRAT a pris ses fonctions vendredi 1^{er} avril 2016 pour 1 mois à mi-temps, renouvelable dans la limite de l'indisponibilité de l'agent remplacé.

Questions et info diverses

- 1- SYDELA : 1^{ère} tranche de travaux réalisée en mars parking école et rue cimetière (budget 2015), 2^{ème} tranche prévue en 2016 (éclairage rue de la grée du moulin)
- 2- Tarifs 2016 : réunion commission finances à programmer
- 3- Création association moulin
- 4- Bornage parcelle à vendre logement nord la grotte en fonction de l'acquéreur.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rénover le logement communal sud rue de la grotte, propriété de la commune de MASSERAC, à des fins locatives. Pour ce faire, la vente du logement communal nord permettrait un apport financier afin de couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation du dit logement.

Un nouveau bornage de la parcelle sera nécessaire. Celui-ci sera réalisé définitivement qu'au moment de la vente officielle afin de délimiter uniquement ce que l'acheteur potentiel souhaite acquérir.

Trois devis de géomètres ont donc été sollicités :

Cabinet Barbery Cattaneo Gautier – Blain

Cabinet Quarta – Redon

Cabinet Le Meur – Saint Dolay

Il est proposé de retenir le Cabinet Barbery Cattaneo Gautier de BLAIN. L'assemblée délibérante vote à l'unanimité.

- 5- Poteaux incendie : démarrage des travaux semaine 15

Fin de la séance à